

Application de l'article 51bis du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Question orale de P. POLANCO, Conseillère communale, relative au parking sur la voie publique dans le zoning industriel d'Anderlecht.

P. POLANCO donne lecture du texte suivant :

P. POLANCO geeft lezing van de volgende tekst:

J'ai été interpellée par des travailleurs de « Viangro » concernant le parking sur la voie publique dans le zoning industriel d'Anderlecht, rue de la Bienvenue et boulevard International.

Le parking serait devenu payant et « Parking Brussel » a commencé à délivrer des amendes alors que jusque-là le parking était gratuit pour les ouvriers.

Êtes-vous conscients que ce sont des travailleurs qui commencent à 4h du matin, qu'ils n'ont pas d'autre alternative pour arriver au travail?

Pour les autres personnes, avez-vous mis plus de transport en commun à leur disposition?

Pourriez-vous revenir sur votre décision?

Madame l'Echevine BENMRAH donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de Schepen BENMRAH geeft lezing van het volgend antwoord:

Permettez-moi de vous rappeler l'historique de ce dossier. Le 30 septembre 2021, le Conseil communal approuve la modification des zones réglementées du plan communal de stationnement. La zone en question au niveau du Boulevard Industriel passe de blanche à verte et ce, à la demande expresse de mon prédécesseur de réglementer toutes les rues de la commune, immédiatement, mais sans analyse préliminaire effectuée par le service « Mobilité ».

Le 20 mai 2022, le Collège des Bourgmestre et Échevins demande à « Parking.Brussels » de suspendre le contrôle du stationnement. « Parking.Brussels » reviendra régulièrement vers la Commune pour savoir s'il doit continuer à exonérer la zone de contrôle.

Le 6 juin 2024 et le 24 septembre 2024, deux rencontres entre « Viangro » et les représentants de la Commune ont eu lieu au cours desquelles :

- Il a été rappelé à « Viangro » que la généralisation des zones réglementées de stationnement de même que la pression au niveau du stationnement nécessitent de donner aux habitants de la commune des facilités de stationnement ;

- que l'apparition de nouveaux logements et entreprises dans le quartier "Petite-Île" engendre une pression supplémentaire sur le stationnement ;
- que le principe d'équité de traitement doit être appliqué pour tous les habitants et usagers, dont le paiement du stationnement qui est appliqué pour tous les travailleurs sur le territoire communal.
- « Viangro » s'engage à présenter un plan de déplacement stratégique ;
- « Viangro » s'engage à développer des solutions et proposer une politique de mobilité pour ses travailleurs.

Sans concertation et sans nous en avoir informé, j'apprends que « Parkings.Brussels » a pris l'initiative de relancer les contrôles.

J'ai par conséquent convenu avec le service mobilité de fixer une entrevue avec les responsables de « Viangro » afin de me rendre compte de l'avancée de leurs engagements. Entretemps, je demande à « Parking.Brussels » de re-suspendre provisoirement ses contrôles.